

Index égalité professionnelle femmes-hommes 2026

au titre de l'année 2025, société CERAP Prévention

VALEUR DES INDICATEURS

Écart de rémunération	Écart de taux d'augmentations individuelles	Écarts de promotions	Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations	% de salariés augmentés au retour d'un congé maternité / adoption
0,5%	1,8%	0,6%	2/10	100%
en faveur des hommes	en faveur des hommes	en faveur des hommes		

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « Loi avenir professionnel » impose à toutes les entreprises de mettre en place un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en vue de mettre fin, en l'espace de trois ans, à tout écart de salaires injustifié.

Pour cela, un Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun à l'ensemble des entreprises, a été créé par le Ministère du Travail. Il permet de calculer l'écart de rémunération et d'identifier les éventuels points de progression et les leviers sur lesquels l'entreprise doit agir pour faire progresser l'égalité.

Cet index sur 100 points se calcule en additionnant le nombre de points obtenus à partir des 5 indicateurs détaillés ci-contre.

Au titre de l'année 2025, l'Index d'égalité professionnelle femmes-hommes de CERAP Prévention est de 94%.

POINTS PAR INDICATEUR

Écart de rémunération	39/40
Écart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Écarts de promotions	15/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10
% de salariés augmentés au retour d'un congé maternité / adoption	15/15

INDEX

94/100